

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le cinq mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 28 avril 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 27 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération N°2014D75 : Accueil de Loisirs (AL)

Tarifs des mini-camps Eté 2014

Comme chaque année, L'Accueil de Loisirs communal proposera, aux mois de juillet et août 2014 à destination des enfants de 3 ans et plus, des séjours courts appelés « mini-camps ».

Cette année, les mini-camps auront lieu pour les 3/6 ans à ARZAL (56), pour les 6/8 ans à LAUZACH (56), pour les 9/10 ans à DAMGAN (56) et pour les 11 ans à THARON-PLAGE(44).

Monsieur le Maire propose de leur appliquer les tarifs figurant dans les **tableaux joints en annexe de la présente délibération**, tarifs élaborés et fixés en fonctions du coût des différents camps (transports, hébergement, repas, activités diverses...) et du Quotient Familial (QF).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants de la Commune,

Vu les tarifs proposés par Monsieur le Maire,

- Souscrit aux propositions de séjours courts faites par l'équipe encadrante de l'Accueil de Loisirs et proposées par la commission « Enfance Jeunesse » qui a eu lieu le jeudi 17 avril 2014,

- Souscrit aux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140505-2014D75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2014
Publication : 07/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

